

Lettre ouverte des personnels enseignants en lutte contre la loi ORE et l'usage du plan Vigipirate des UFR Arts, Lettres et Langues et Sciences Humaines et Sociales de Metz : « Nous crevons de ne pas arrêter »¹

La loi ORE constitue une attaque gravissime - mais non sans précédent - contre les fondements de l'université telle que nous la connaissons depuis les années 1960, c'est-à-dire comme service public et comme lieu d'émancipation et de construction des savoirs. Avec cette loi, il ne sera plus question d'intérêt général mais bien d'intérêts économiques au service de la construction de la « start-up nation ».

Le gouvernement, à l'aide de nombreux présidents de nos universités, a prouvé depuis plusieurs semaines sa radicalité en faisant usage de la force et de la violence contre nos collègues et étudiant·es mobilisé·es. À Nancy, le 3 mai, sur ordre de la présidence, ils et elles ont été chargés par les forces de l'ordre, certaines placées en garde en vue.

À Metz, les 7 mai, les étudiant·es sont désormais contraint·es de s'identifier auprès des vigiles, voire de subir une fouille de leurs bagages. Ils et elles n'ont pas le droit de pénétrer le bâtiment, sauf sur présentation de la convocation d'examen. La présidence et la direction ont fait le choix de déclencher le second niveau d'alerte du plan vigipirate « sécurité renforcée risque d'attentat » initialement prévu pour lutter contre le terrorisme, et non pas contre les étudiant·es et salarié·es en lutte. Nos lieux de travail, nos bureaux, nous sont rendus difficilement accessibles voire inaccessibles depuis plusieurs semaines par nos directions d'UFR. Une fermeture « administrative » – et non un prétendu blocage issu du mouvement étudiant – à géométrie variable et cocasse, puisque seul le personnel administratif et technique a continué à y accéder et à y travailler.

Non sans mise en danger par ailleurs, puisque les sorties de secours du bâtiment Sciences Humaines et Sociales, qui accueille de nombreux·es étudiant·es dans le cadre de leurs partiels, ont été - à l'exception d'une seule - barricadées par des barres de fer et des vis.

Compte tenu de la violence des attaques que nous subissons jour après jour, localement et nationalement, il semble aujourd'hui qu'une seule solution nous permette de conserver le rapport de force pour l'abrogation de cette loi : la grève reconductible. Rappelons que d'autres secteurs, non concernés par la loi ORE, sont actuellement mobilisés de cette manière contre la casse des services publics et des droits du travail en général.

Nous ne pouvons pas travailler dans ces conditions et accepter l'avenir prévu par le gouvernement actuel pour notre université ni pour notre société. C'est pourquoi nous nous joignons à l'appel de l'intersyndicale, de la CNU et de nos collègues de Nancy : nous ne surveillerons et ne noterons pas les examens et entamons une grève pédagogique et administrative.

Nous appelons l'ensemble de nos collègues à nous rejoindre.

Elodie (ATER), Aurore (ATER),

¹ référence au titre de la lettre d'Alexis Blanchet, Maître de conférence à Paris 3, « J'arrête parce que nous crevons de ne pas arrêter »